

## **BUREAU FEDERAL N° 1 - 9 JANVIER 2002**

*Réunion tenue au Siège de la FFA*

<b>Présidence</b>	BERNARD AMSALEM
<b>Présents</b>	DANIEL ARCUSET - PAUL BENARD - LIONEL CACAULT - JEAN-JACQUES COURT - EDOUARD ESKENAZI - JEAN-PIERRE FOURNERY - ANDRE GIRAUD - ANNIE LAURENT - PIERRE-YVON LENOIR - GUY MANFREDI - MICHEL MARLE -
<b>Assistent</b>	JEAN GRACIA - ROBERT POIRIER - HERVE RACT-MADOUX
<b>Excusés</b>	GERARD HERTRICH - CHRISTIAN ROGGEMANS

### ***Réunion ouverte à 18h35***

En ouvrant la séance, BERNARD AMSALEM se fait l'interprète de tous pour adresser de cordiales félicitations à **JEAN DAHM**, ancien Président du CNM et ancien membre du Comité Directeur Fédéral, ainsi qu'ancien membre du Comité de Marche de l'IAAF, qui vient d'être nommé Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, au titre de la Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2002, Il félicite également la Championne Olympique **COLETTE BESSON** pour sa désignation pour 4 ans à la Présidence de l'Association de Gestion du Laboratoire National de Châtenay-Malabry.

### **1- ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N° 10 DU 12 DECEMBRE 2001**

→ Le procès-verbal n° 10 du Bureau Fédéral du 12 décembre 2001 est approuvé à l'unanimité.

### **2. - INTERVENTION DU PRESIDENT BERNARD AMSALEM**

#### **● Assemblées Générales des Ligues**

Le Président a participé avec plaisir aux Assemblées Générales des Ligues de Franche-Comté, de Haute-Normandie, de l'Ile-de-France et de Picardie. Il a reçu un bon accueil et apprécié des débats courtois, constructifs et d'un bon niveau, portant principalement sur le Club, les licences, l'avenir de notre sport et la pratique chez les Jeunes.

De plus, il a assisté aux Assemblées Générales des Comités Départementaux de l'Eure et de Seine-Maritime.

#### **● Assemblée Générale de l'Association Paris Saint-Denis Athlétisme Compétitions**

Lors de cette Assemblée Générale, BERNARD AMSALEM a été élu Président de l'Association organisatrice du Meeting Gaz de France. Les deux autres représentants de la FFA sont DANIEL ARCUSET et PIERRE-YVON LENOIR.

#### **● Conseil d'Administration de FAC**

Cette réunion a permis de faire le point des Partenariats au moment où l'on constate, pour diverses raisons, une baisse du revenu marketing. Le Président a relevé que l'équipe de FAC est très mobilisée. Un nouveau Partenaire important devrait donner un accord définitif courant janvier. Les inquiétudes que nous avons pour la reconduction d'un contrat pluriannuel sont apaisées mais le montant de la contribution n'est pas encore connu à ce jour.

### ● FNDS Equipement

Le CNOSF nous a sollicité pour émettre un avis sur les projets recensés par le Ministère. DANIEL ARCUSET fera un rapprochement entre la liste du CNOSF et les projets ayant transité par la Fédération avant d'être transmis au MJS.

### ● Association Paris Saint-Denis 2003

L'Association va tenir prochainement son Assemblée Générale. Les membres de la FFA qui composent cette Association vont être convoqués (Bureau Fédéral, Présidente de la Ligue Ile-de-France, membre Français du Conseil de l'IAAF, Directeur Général FFA, représentant du GAF).

### ● Etat des licenciés au 31 décembre

Actuellement, par rapport au nombre de licenciés de l'an dernier à la même date, nous enregistrons une baisse de 4,4 %. Compte tenu des déboires connus pour l'enregistrement des licences en ce début de saison, il est peut être un peu tôt pour juger de l'évolution de la situation.

### ● Lettre anonyme

Une lettre anonyme, concernant la gestion de la Ville dont le Président était le Maire, a été adressée aux membres du Comité Directeur, à des Présidents de Ligue et à certains Clubs. C'est une initiative lâche et politicienne, alors que le dialogue est de mise dans notre Fédération ; ce que nous avons pu vérifier à l'occasion des Assises des Clubs. C'est une méthode qui rappelle celle utilisée dans les heures les plus glauques de notre histoire où les dénonciations anonymes régnaient. La lettre comporte des éléments inexacts et le Président indique qu'il n'y a pas eu la moindre sanction dans l'exercice de sa fonction de Maire. En la circonstance, aucune injonction n'a été formulée et aucune mention de sanction se référant à une non-application d'articles régissant la gestion des Collectivités Locales ne figure. C'est donc bien une opération de déstabilisation qui a été menée.

Affecté par ce procédé indigne de la vie associative, BERNARD AMSALEM est décidé à se battre contre les anonymes qui semblent avoir exploité la démission du Trésorier Général, démission d'ailleurs regrettée par le Bureau Fédéral.

Le Président renouvelle son souhait de fonctionner en équipe, avec des relations franches et loyales permettant d'échanger avis et suggestions. Il souhaite aussi savoir si ceux qui l'entourent lui gardent leur confiance.

**MICHEL MARLE** dit se sentir aussi très agressé par cette affaire et propose de lire la motion rédigée par CHRISTIAN ROGGMANS, excusé ce jour.

**PAUL BENARD** souhaite que le Bureau vote sa confiance au Président pour que l'image de la Fédération ne soit pas affectée et pour ne pas laisser courir des bruits. Il souhaite que le prochain Comité Directeur se prononce également.

**JEAN-JACQUES COURT** demande, comme par gros temps, que l'équipage serre les rangs autour du Capitaine.

**ANDRE GIRAUD** regrettant vivement ce genre de procédé, souhaite que le Bureau Fédéral et le Comité Directeur prennent une position ferme qui sera ensuite communiquée par le biais d'INFOS FFA.

**PIERRE-YVON LENOIR** approuve la proposition d'ANDRE GIRAUD.

**LIONEL CACAULT** a apprécié la dignité avec laquelle le Président a présenté les faits malgré le procédé utilisé par de soit-disant « Licenciés FFA très inquiets », qui s'apparente pourtant à une forme de terrorisme. Il approuve la motion proposée.

**GUY MANFREDI** indique ne pas avoir lu le rapport transmis anonymement par E-mail et courrier ; il se dit prêt à voter la motion proposée en maintenant sa confiance au Président.

**ANNIE LAURENT** n'a pas lu non plus la lettre et le document qui l'accompagnait. Elle indique que GERARD HERTRICH, Trésorier démissionnaire, l'a informée par écrit qu'il souhaitait démissionner de son poste de Trésorier Général à la date du 18 janvier, veille du prochain Comité Directeur.

➔ **La motion ci-dessous est approuvée à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral.**

*« Le Bureau fédéral a constaté l'envoi aux membres du Comité Directeur et à certains Clubs d'une lettre accompagnée d'un document ancien, relatif à la gestion passée de la Commune dont le Président de la Fédération était Maire.*

*Sous couvert d'un anonymat honteux, « des licenciés F.F.A. très inquiets », par amalgame condamnable et sans raison apparente, tentent de semer le doute quant à la gestion actuelle de la Fédération.*

*Ce processus infâme ne s'inscrit pas dans une pratique sportive digne et respectueuse.*

*Dès lors, le Bureau condamne sans appel le procédé qui s'apparente plus au souci de salir ou de détruire un homme plutôt qu'à la création d'un débat constructif.*

*Comme ailleurs, le « terrorisme » même intellectuel doit être rejeté.*

*La gestion fédérale comme la pratique sportive continueront de s'effectuer dans la sérénité et la dignité. »*

### ● **Election du Trésorier Général**

BERNARD AMSALEM propose que le prochain Comité Directeur élise le nouveau Trésorier Général et souhaite attendre le Comité Directeur qui suivra l'Assemblée Générale pour éventuellement compléter le Bureau Fédéral.

➔ **Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité cette proposition et ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.**

ROBERT POIRIER souhaite revenir sur un point évoqué précédemment, le FNDS Equipement, car il souhaite être associé à la Commission fédérale d'étude des dossiers.

### ● **Budget 2000-01 et Projet de Budget 2001-02**

Le Président, en l'absence du Trésorier Général Adjoint, a demandé au Directeur Financier HERVE RACT-MADOUX de commenter les chiffres quasi définitifs de l'exercice financier.

Le document présenté fait référence au budget prévisionnel révisé au 30 juin dernier, certains postes étant excédentaires et d'autres déficitaires par rapport à ce projet. Globalement, l'exercice financier sera déficitaire d'environ 750 000 F, soit 0,82% de l'exercice 2000-01.

Ce déficit intègre les provisions pour congés payés des salariés, l'annulation de certaines subventions de Collectivités et la baisse de licenciés constatée en fin de saison.

Il convient de noter que dans le prolongement des JO de Sydney nos ressources de partenariat ont diminué de 3 500 000 F et l'aide espérée du Ministère de 1 500 000 F.

GUY MANFREDI rappelle l'excédent de la saison précédente, dépassant 700 000 F, et affecté par l'Assemblée Générale à la réserve de trésorerie.

JEAN GRACIA indique que pour le budget prévisionnel la méthode d'élaboration a changé. Au lieu de prendre pour base l'exercice précédent, des projets chiffrés ont été présentés et discutés. Actuellement, quelques réductions à l'intérieur de divers postes sont à faire et seront étudiées lors d'une proche réunion. L'équilibre des Charges et des Produits est présenté à un peu plus de 100 MF. Les recettes n'ont pas été surestimées.

⇒ **Le Président** indique que d'éventuelles ressources nouvelles seraient affectées en priorité aux postes ayant vu réduites ou supprimées leurs lignes budgétaires. Parmi les mesures de suivi, un tableau de bord mensuel sera mis en place pour alerter sur les dérapages possibles et permettre de prendre rapidement les décisions qui s'imposeraient.

JEAN GRACIA précise que le Budget 2001-02 a été établi en prenant pour base une subvention du MJS assurée, un même nombre de licenciés, tout en tenant compte de l'augmentation du tarif des licences, et un revenu Marketing de 12 MF, légèrement supérieur à celui de la saison 2000-01, compte tenu des négociations en cours.

La rigueur sera nécessaire dans tous les domaines et certaines dépenses ne pourront être réalisées.

Le budget de la nouvelle saison ne permettra pas, entre autres, l'attribution de tenues fédérales, ni de réaliser le logiciel fédéral de Cross-country et de Courses Hors stade, et le voyage annuel du personnel sera annulé.

Il est d'ores et déjà acquis, par changement de procédure, que la gestion des pensions d'athlètes à l'INSEP sera équilibrée grâce à un meilleur suivi. La DTN a déjà commencé à recouvrer des sommes dues.

Le coût de fonctionnement des Commissions Nationales devra être réduit.

Il rappelle que certains salaires bénéficient du dispositif Emploi jeunes, d'autres du dispositif Sport emploi. Deux personnes sont totalement prises en charge par Gaz de France et le MJS finance en partie trois nouveaux postes de la DTN.

Le poste Communication intègre notamment : la Soirée de l'Athlétisme, le « France Running Tour » et les équipements Adidas des Equipes de France.

**PIERRE-YVON LENOIR** souhaite que des graphiques ou des schémas explicitent les chiffres.

**ROBERT POIRIER** souligne la bonne adhésion de son équipe à la demande de rigueur.

Des stages organisés par les Liges et aidés par la FFA, notamment en matière de Formation, pourraient ne plus l'être en raison de la forte augmentation pour les Liges du FNDS régional. Des crédits sont ouverts aussi dans les Conseils Régionaux pour l'aide aux Formations.

**JEAN-JACQUES COURT** suggère que les Présidents de Commissions envisagent des économies en diminuant le nombre de réunions.

**ANDRE GIRAUD** apprécie que des moyens aient été dégagés pour appuyer les réformes souhaitées en matière de nouvelles pratiques et d'actions pour les jeunes.

Il informe que la rédaction des Conventions avec les Fédérations Scolaires est en cours d'achèvement. Il souhaite une signature médiatique en février-mars et que des déclinaisons se fassent après, aux niveaux régional et local.

**PAUL BENARD** revient sur le budget affecté à la licence Hors stade et souhaite que pour le Comité Directeur de juin nous soyons en possession d'une étude complète des recettes et des dépenses. Il souhaite qu'alors une décision soit prise en toute connaissance de cause pour le maintien en l'état de cette licence.

**ANDRE GIRAUD** signale que lors des Assises des Courses Hors stade, dans le groupe Licence, il a été souhaité une modification du principe de facturation des licences.

**BERNARD AMSALEM** demande que le service des Courses Hors stade soit sollicité pour étudier à l'avance et parallèlement ce sujet.

**LIONEL CACAULT** souhaite qu'à la suite de l'étude récente des dossiers de labellisation le montant des aides aux Clubs soit établi notamment celui correspondant au niveau N+5.

**JEAN GRACIA** précise qu'avant traduction en Euros les montants prévus sont les suivants :

R+1	1 000	N+1	3 500
R+2	1 500	N+2	4 500
R+3	2 000	N+3	6 500
R+4	2 500	N+4	10 000
R+5	3 200	N+5	15 000

En conséquence, les aides directes aux Clubs seraient de **4 100 000 F** au lieu de 4 000 000 F, soit :

- Labellisation 1 800 000 F
- Compétitions par Equipes 700 000 F
- Compétitions Individuelles Cadets Juniors 800 000 F
- Formation 450 000 F
- Augmentation du nombre de Cadets Juniors 350 000 F

➔ **Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les aides aux Clubs proposées.**

### **3. - INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE ANNIE LAURENT**

### ◆ **Congrès de la FFA**

ANNIE LAURENT fait le point sur l'organisation du Congrès. Les derniers documents seront adressés sous huitaine aux Ligues, à l'intention de leurs Délégués.

### ◆ **Modifications de Textes Réglementaires (Voir annexe)**

Les modifications étudiées par le Groupe des Textes Réglementaires concernent :

- les Statuts :  
pour intégrer le poste de Directeur Général ;  
pour tenir compte du passage à l'Euro.
- le Règlement Intérieur :  
pour intégrer également le poste de Directeur Général ;  
pour la compatibilité de salarié d'une Association et l'élection à un Comité Directeur d'Association ;  
pour la création d'une Commission Nationales des Clubs et du Développement.

ANNIE LAURENT précise que pour permettre une meilleure consultation de la base sur des sujets la concernant directement, cette nouvelle Commission sera déconcentrée au niveau des Comités Départementaux.

Il est prévu de préciser par circulaire l'échéancier de mise en place, la composition de la Commission et la procédure de transmission des propositions. Au niveau départemental, la date de convocation devra permettre que la réunion se tienne avant l'Assemblée Générale du Comité ou à n'importe quelle date à la demande d'un nombre significatif de Clubs. Un débat en Assemblée Générale de la Ligue devra précéder toute transmission à la Fédération.

**ANDRE GIRAUD** insiste sur la nécessité dans la circulaire d'indiquer clairement la marche à suivre à toutes les parties concernées.

→ **Le Bureau Fédéral transmet à l'unanimité ces propositions de modifications des Textes Réglementaires au Comité Directeur.**

## **4. - INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL JEAN GRACIA**

### ■ **Personnel du Siège Fédéral**

JEAN GRACIA indique que depuis le 2 janvier, le poste de Directeur Administratif est occupé par **ROMAIN BAUJARD**, qui vient de la FF de Triathlon, et celui de Responsable des Systèmes d'Information par **RAOUL RAAL**, qui vient de la FF de Gymnastique.

Une personne sera recrutée pour le poste Accueil, afin de remplacer KETTY BIGOT qui va rejoindre le Service Comptabilité.

GUILLAUME BOURDEAU a annoncé sa démission pour rejoindre la structure « Paris 2003 Saint-Denis ». Son remplacement est envisagé.

### ■ **Synthèse des contentieux en cours**

Trois nouvelles affaires ont vu le jour cette saison ; le nombre de dossiers en cours passe à seize. Quelques dossiers sont très anciens et évoluent peu. D'autres devraient voir leur épilogue dans le trimestre à venir. Les sommes demandées sont toutes provisionnées dans les comptes financiers.

## **5. - INTERVENTION DU DTN ROBERT POIRIER**

### ● **Déplacement en Guyane et aux Antilles**

Un déplacement récent du DTN accompagné par MAGUY NESTORET a permis de constater qu'en Guyane les critères nécessaires ne sont pas réunis pour y implanter un Pôle France.

En Guadeloupe, la mobilisation de toutes les parties prenantes : Ligue, Collectivités, CREPS et DRJS est réelle. Après une réunion commune, le Pôle France pourra être créé ; il sera rattaché au CREPS de Pointe-à-Pitre.

En Martinique, chaque Collectivité a son projet et actuellement l'athlétisme est constitué d'un agrégat de groupes qui manque de cohérence.

### ● **Filière de Haut niveau**

Telle que présentée, elle a été validée par la Commission du Ministère avec quelques modifications car le Pôle de Montpellier pourrait être Pôle France pour les Epreuves combinées.

Outre-mer, il y aura un Pôle France en Guadeloupe et, à terme quand toutes les conditions seront réunies, un Pôle France en Martinique.

Les listes de haut niveau comporteront 400 athlètes sur la liste Nationale et 600 sur la liste Espoirs pour laquelle nous proposons 800 noms en face d'une réduction à 400 par le Ministère.

### ● Re-découpage Interrégional

ROBERT POIRIER a analysé les réponses au questionnaire reçues des Ligues. La concertation a été très étroite et les propositions sont consensuelles, après négociation quand il était nécessaire.

Le principe de l'unité des Ligues a été respecté.

Une très forte majorité s'est prononcée contre des Interrégions à géométrie variable et différentes en été et en hiver.

Les demandes exclusives de certaines Ligues qui auraient marginalisé des Ligues excentrées n'ont pas été retenues.

Enfin, la proposition de re-découpage a tenu compte d'un nombre de licenciés équilibré entre les Interrégions.

Dans le projet, les Interrégions Outre-mer sont supprimées.

8 Ligues ont été totalement satisfaites de la proposition établie et 10 Ligues partiellement.

A noter l'attitude très positive et conciliante des Présidents des Ligues de Haute-Normandie et du Limousin. Pour 2 Ligues, une négociation par téléphone a été nécessaire.

La mise en œuvre est prévue pour la saison estivale 2002.

Pour les CTI, le retour à 8 Interrégions aurait pu comporter la désignation de 4 CTS s'ajoutant aux 4 CTI qui sont encore en place. La solution reste celle envisagée, c'est-à-dire la suppression des CTI sans supprimer les missions qui seront confiées à des CTS.

Lors des Conseils Interrégionaux, un membre de la DTN sera présent.

La proposition de découpage établie par le DTN est la suivante :

Ile-de-France	33 038 licenciés
Nord-Pas-de-Calais / Champagne-Ardenne / Picardie	19 132
Alsace / Lorraine / Franche-Comté / Bourgogne	16 844
Auvergne / Dauphiné-Savoie / Lyonnais	17 664
Provence / Côte d'Azur/ Corse / Languedoc-Roussillon	19 801
Limousin / Aquitaine / Midi-Pyrénées	17 131
Pays-de-la-Loire / Poitou-Charentes/ Centre	24 628
Bretagne / Basse-Normandie / Haute-Normandie	19 630

**JEAN-PIERRE FOURNERY** pense que le Bureau doit prendre acte de cette proposition mais souhaiterait que la question de la variabilité des territoires soit réétudiée pour laisser une certaine liberté aux Ligues. Il rappelle qu'un courant existait pour la suppression des Interrégions avec des qualifications directes lors des Championnats Régionaux ce qui entraînerait aussi moins de dépenses pour les Ligues et les Clubs.

**ANNIE LAURENT** soutient que peu de Ligues étaient favorables à des Interrégions variables.

ROBERT POIRIER précise que l'échelon intermédiaire de compétition a été demandé aux Assises des Clubs et que la variabilité a certes été évoquée sans être finalement retenue par les Clubs. Les Ligues, à une très grande majorité, veulent des zones fixes dans un souci de simplification.

**BERNARD AMSALEM** rappelle que le DTN avait un mandat du Comité Directeur pour interroger les Ligues. Les réponses sont claires et favorables aux territoires fixes.

**PAUL BENARD** se rappelle que certains évoquaient des territoires regroupant 30 000 licenciés.

**GUY MANFREDI** souhaite la prise en compte des avis exprimés lors des Assises ; la variabilité des zones a certes été évoquée mais n'a pas été retenue, ni le principe de grandes zones occasionnant des frais aux Clubs. Enfin, l'organisation d'une compétition intermédiaire entre les Championnats Régionaux et les Championnats de France a été fortement exprimée.

ROBERT POIRIER rappelle avoir mis en œuvre une démarche de concertation mais que satisfaire pleinement tout le monde était impossible.

➔ **Le Bureau Fédéral décide, par 8 voix pour et 3 abstentions, de présenter au Comité Directeur la proposition de re-découpage et de fonctionnement des Interrégions.**

● **Rassemblement des Equipes de France**

ROBERT POIRIER évoque ce rassemblement qui le week-end prochain regroupera 70 athlètes sur les 100 convoqués. Les 30 autres en stage hors de la métropole ont des raisons valables. Certains sont en Afrique du Sud, pays qui offre des avantages avec une absence de décalage horaire, de bonnes conditions climatiques et la possibilité d'entraînement en altitude.

## **7. – TOUR DE TABLE**

➤ **ANDRE GIRAUD** évoque le bon succès des Assises des Courses Hors stade qui a regroupé 120 personnes, avec 23 CRCHS et 58 CDCHS représentées par leurs Présidents.

Les participants ont dit se sentir parties prenantes dans le développement de l'Athlétisme. Ce rassemblement a permis de vérifier l'investissement du Conseil Général de la Loire ce que n'a pas manqué de mettre en relief GUY MANFREDI en clôturant ces Assises.

Au sujet des Championnats de France de Cross-country 2003, les pourparlers pour Salon-de-Provence avancent. Les difficultés sont aplanies. Il y aura un COL présidé par le Président de la Ligue et un Comité de Pilotage avec notamment la Région, la Ligue de Provence et ANDRE GIRAUD.

Il annonce que le 5 juin, à Marseille, une animation organisée par le Comité Départemental des Bouches du Rhône est prévue autour des Championnats de France de 10 000 m Hommes et Femmes.

➤ **PAUL BENARD** rend compte de sa visite en Languedoc-Roussillon.

A Montpellier, il n'y a pas de souci financier à se faire avec l'aide du Conseil Régional et de l'Université pour le Match d'Epreuves combinées en Salle des 23 et 24 février 2002. La salle sera inaugurée le vendredi 22 février à 18 heures.

A Bompas, près de Perpignan, il a visité la salle en construction qui sera conforme aux nouvelles normes de l'IAAF. Elle sera prête pour 2003 et pourrait accueillir un match international d'Epreuves combinées.

➤ **EDOUARD ESKENAZI** est inquiet car la Secrétaire de la CSR est actuellement très occupée par le problème de la saisie des licences chez EDS.

**JEAN GRACIA** précise que le 27 décembre EDS a changé de matériel et la nouvelle application prévue n'a pas fonctionné comme il aurait convenu. Actuellement les nouvelles affiliations de Clubs ne passent pas. SOPHIE PUJOL traite ces problèmes.

➤ **ANNIE LAURENT** souhaite que si de nouveaux Produits voient le jour ils soient affectés au développement en faveur des Jeunes.

**BERNARD AMSALEM** indique que c'est déjà prévu et qu'il y est favorable.

➤ **JEAN-JACQUES COURT** souhaite une position volontariste et réglementaire sur les compétitions de jeunes, EA et PO : uniquement par équipes et BE et MI : uniquement par équipes et avec des épreuves multiples. Aucune de ces compétitions ne devant dépasser 2 heures.

➤ **MICHEL MARLE** informe que 40 diplômés de Dirigeants sont actuellement validables et que 13 ont été rejetés car ne répondant pas aux critères. Les stages d'animateur, de moniteur, d'entraîneur et d'officiel ne sont pas des stages de Dirigeants.

➤ **JEAN-PIERRE FOURNERY** rappelle qu'il a déjà évoqué les effets insuffisants des actions de sensibilisation et de promotion du Kid Stadium, ainsi que de leurs résultats financiers. Il attend avec impatience la publication du bilan ébauché mais non encore publiable, avec notamment la mesure des retombées sur l'évolution du nombre de licenciés.

➤ **PIERRE-YVON LENOIR** juge utile que le Bureau ait connaissance du Plan de développement élaboré par JOCELYNE BORSZCZ.

Séance levée à 22h10

**Prochaine réunion du Bureau Fédéral : le mercredi 6 février 2002, à 18h30**

## **MODIFICATIONS DES TEXTES REGLEMENTAIRES**

### **1. STATUTS**

- Article 10.2.5 : **le Directeur Général (DG) et le Directeur Technique National (DTN) ;**
- Article 10.2.6 : les **autres** personnes rétribuées de la FFA dont la présence est agréée par le Président.
- Article 15.5 : **le Directeur Général et le Directeur Technique National assistent** avec voix consultative aux séances du Comité Directeur. Les **autres personnes rétribuées** de la FFA peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont **autorisées** par le Président.
- Article 22.4 : *est renuméroté en 22.5*
- Article 22.4 : **le Directeur Général et le Directeur Technique National assistent avec voix consultative aux séances du Bureau Fédéral.**
- Article 25.1 : une somme de **200 €** constituée en valeurs nominatives placées conformément à la législation en vigueur ;

### **2. REGLEMENT INTERIEUR**

- Article 3 : Toutefois, les personnes occupant une situation administrative rétribuée dans une Association d'Athlétisme, un Comité Départemental d'Athlétisme, une Ligue Régionale d'Athlétisme ou la FFA, **ne peuvent pas faire partie du Comité Directeur de l'association qui les emploie.**
- Article 19.1 : assure, avec le concours du Secrétaire Général Adjoint, **du Directeur Général et de la Direction Administrative** de la F.F.A., le suivi des affaires générales de la FFA.
- Article 20.2 : prépare, avec le **Directeur Général et les Services Fédéraux, dont la Direction Technique Nationale**, le projet de budget fédéral qu'il soumet au Comité Directeur.
- Article 21 : **Directions**  
**Sur proposition du Président, le Bureau Fédéral peut décider de la création de « Directions » telles que : Administration, Finances, Communication, Compétitions et de Services.** Il définit les modalités de leur fonction et de leur rattachement aux structures existantes de la FFA.
- Article 22 : (nouveau)  
**Directeur Général**  
**Le Directeur Général est nommé par le Président de la FFA.**  
**Sous l'autorité du Président :**

**22.1 : il est responsable de l'administration du fonctionnement de la Fédération ;**



**22.2 :** il veille à l'exécution des décisions prises par le Comité Directeur et le Bureau Fédéral et coordonne l'activité du siège fédéral ;

**22.3 :** en collaboration avec l'élu de référence désigné par le Président, il sélectionne et recrute les membres du personnel fédéral et s'assure du bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle des ressources humaines.

Article 22 (ancien) et suivants : renumérotation

Article 23.2 n) **la Commission Nationale des Clubs et du Développement (art. 38).**

Article 38 (nouveau)

**Commission Nationale des Clubs et du Développement (CNCD)**

**Une Commission Nationale des Clubs et du Développement est créée de manière déconcentrée (par dérogation aux dispositions de l'article 24.1 ci-dessus) au sein de chaque Comité Départemental.**

**Cette Commission est chargée de débattre de tout sujet ayant trait aux pratiques de l'athlétisme et à leur développement, que ce soit au sein du Comité Départemental, de la Ligue Régionale ou au niveau national.**

Une circulaire précisera, à cet effet, le dispositif mis en place pour l'exploitation des conclusions de cette Commission.